Filip Reyntjens : « Il faut rouvrir l'instruction sur l'attentat de Kigali »

Par **La rédaction de Mondafrique** - 21 novembre 2026



Des soldats du FPR auprès des débris de l'avion abattu (photo Corine Dufka, 1994).

15
PARTAGES

Professeur émérite à l'Université d'Anvers, Filip Reyntjens est l'un des meilleurs spécialistes de la région des Grands Lacs, qu'il étudie depuis plus de quarante ans. Il a consacré de nombreux ouvrages et travaux au Rwanda, au Burundi et à la République démocratique du Congo. Dans cette tribune publiée par *Mondafrique,* il demande la réouverture de l'instruction, close par un non-lieu en 2018, sur l'attentat qui a coûté la vie aux présidents rwandais et burundais en 1994 à Kigali.

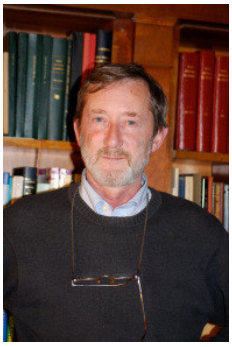

Filip Reyntjens

Le soir du 6 avril 1994, l'avion présidentiel rwandais est abattu en phase d'atterrissage par un missile sol-air. Les présidents rwandais et burundais, leurs délégations et les

trois membres d'équipage français sont tués. Cet acte terroriste est l'élément déclencheur du génocide des Tutsi qui débute le lendemain.

En 1998, une instruction judiciaire est ouverte en France. Elle est d'abord menée par le juge Bruguière, qui met en examen des responsables du Front patriotique rwandais (FPR), le parti de Paul Kagame, actuel président du Rwanda. En 2007, le dossier passe dans les mains du juge Trévidic, remplacé ensuite par les magistrats Herbaut et Poux qui prononcent, fin 2018, un non-lieu en raison de preuves insuffisantes. Cette décision s'appuie principalement sur un rapport d'expertise balistique qui situe le départ des missiles dans le domaine militaire de Kanombe auquel le FPR n'aurait pas pu avoir accès. Cependant, l'ordonnance laisse ouverte la possibilité d'une réouverture du dossier *« s'il survenait des charges nouvelles »*.

Trois faits nouveaux

Or, au moins trois faits nouveaux se sont produits depuis la délivrance du non-lieu de 2018.

Le premier a trait au lieu d'où les missiles ont été tirés. En juillet 2025, les chercheurs François Graner, directeur de recherche au CNRS, et Stefano Panebianco, physicien nucléaire au Commissariat à l'énergie atomique, publient un article très technique dans lequel ils montrent que l'endroit de tir le plus probable est la zone de Masaka et non le domaine de Kanombe. En soi, cette information n'est pas surprenante puisque, par le passé, de nombreux témoins oculaires avaient désigné cette zone de Masaka, à laquelle le FPR pouvait avoir accès.

Venant de François Graner, cette révélation est plus étonnante puisqu'il est également membre actif de l'association Survie, qui prend habituellement parti pour le FPR. Lors d'une soirée sur le thème de l'attentat organisée le 9 septembre dernier par le *Nouvel Observateur*, le juge Trévidic a affirmé, en réponse à une intervention du public, que *« Masaka est impossible »*. Présent sur le plateau, François Graner ne réagit pas. Quelques jours plus tard, des messages sur X attirent l'attention sur la publication de 2025, passée inaperçue jusque-là. Le 17 septembre, les auteurs déposent sur le site une nouvelle version de leur article où toute référence à Masaka a disparu.

Un deuxième élément découvert après la décision de non-lieu concerne l'origine des missiles SA-16 utilisés pour perpétrer l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Dans un texte publié en 2020, j'ai démontré que ces missiles, ainsi que deux autres en possession du FPR, proviennent de stocks militaires ougandais. J'ai aussi publié une photo de l'inventaire, parmi les dizaines que j'ai pu obtenir à Kampala. Personne ne conteste que l'Ouganda était le principal fournisseur d'armes et munitions du FPR, ce que l'ordonnance de non-lieu relève elle-même. Or, l'origine et la possession des missiles utilisés dans l'attentat, dont les lanceurs ont été découverts ensuite aux environs de Masaka, ne font maintenant plus aucun doute.

Une issue judiciaire profondément décevante

Le troisième élément ne pointe pas vers la direction du FPR mais, au contraire, vers celle des radicaux du régime précédent. Dans une interview parue dans *L'Humanité* du

5-7 avril 2024, donc bien après l'ordonnance de non-lieu, le juge Trévidic affirme : *« Les responsables de l'attentat se trouvaient dans l'entourage du Président Habyarimana, parmi les extrémistes d'Hutu Power opposés à l'accord de paix d'Arusha »* (il évoque également *« Masaka, où se trouve le FPR »*). L'ordonnance de non-lieu ne consacre pourtant qu'une page sur 47 à la
piste des responsables de l'ancien régime et ne livre aucun indice dans ce sens. Si le magistrat arrive à ce constat à l'issue d'une longue instruction qu'il a en grande partie lui-même menée, pourquoi l'instruction a-t-elle été clôturée au lieu d'être poursuivie dans la direction que ce juge indiquait avec assurance ? Il y avait toutes les raisons pour continuer le travail et donc, aujourd'hui, pour rouvrir l'instruction.

L'issue de cette saga judiciaire est profondément décevante. L'attentat a coûté la vie à deux chefs d'État africains, à leurs collaborateurs et à trois militaires français ; il a été l'étincelle du génocide perpétré contre les Tutsi ; enfin, il est à l'origine d'une violente déstabilisation régionale qui perdure aujourd'hui. Mais la justice n'a ni désigné ni, à plus forte raison, sanctionné les auteurs de ce crime. Ceux-ci, quels qu'ils soient, bénéficient d'une impunité profondément choquante. Tout milite en faveur de la réouverture de l'instruction.

15
PARTAGES

La rédaction de Mondafrique